

RÉVISION DE L'ESPÈCE
ACANTHODACTYLUS SCUTELLATUS
 (LACERTIDÉ-SAURIEN)

par J. BONS et B. GIROT¹

RÉSUMÉ

Après avoir passé en revue les statuts des différentes formes rattachées à *A. scutellatus* tels qu'ils se présentaient dans la bibliographie existante, les auteurs exposent leurs observations et donnent une définition géographique à ces formes. De nouveaux statuts, fondés sur des données tant morphologiques que géographiques et conformes aux règles de la systématique moderne, sont proposés : les sous-espèces *inornatus*, *dumerili* et *longipes* sont promues au rang d'espèces. Une sous-espèce nouvelle : *A. longipes panousei* est décrite.

Les nombreux auteurs qui se sont intéressés aux Reptiles du nord de l'Afrique et de l'Asie occidentale sont unanimes pour reconnaître à l'Acanthodactyle pommelé, *Acanthodactylus scutellatus*, le caractère d'espèce « polymorphe » ou d'espèce « très variable ».

Lorsqu'il a fallu nommer la forme d'*Acanthodactylus scutellatus* qui vit dans les régions sabloneuses du Présahara continental marocain, l'un de nous (BONS) a utilisé les données bibliographiques en sa possession : l'« Essai sur la faune erpétologique de l'Oranie » de DOUMERGUE (1900-1901) et la « Monograph of the Lacertidae » de BOULENGER (1920-1921). Le premier ouvrage a permis d'établir que la forme décrite dans le sud de l'Oranie se retrouvait bien au Maroc ; le second a imposé à la forme marocaine le nom donné par BOULENGER aux spécimens de DOUMERGUE : *A. s. inornatus*.

¹. Manuscrit déposé le 1^{er} janvier 1963.

Depuis quelques années nous avons pu examiner de nombreux spécimens d'*A. scutellatus* provenant de différentes parties du nord de l'Afrique. Nos collections marocaines se sont enrichies du matériel récolté au cours de plusieurs missions dans le sud du pays. Une importante série d'animaux a en outre été récoltée en bordure du Hoggar et du Tanezrouft par H. BOUTIÈRE, Assistant au Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer. Notre bibliographie a été progressivement complétée et des documents ont été exploités pour essayer d'élucider les problèmes posés par certaines contradictions relevées dans les travaux des différents auteurs et en particulier dans celui de BOULENGER.

Une étude attentive des pages de la « Monograph of the Lacertidae » consacrées aux Acanthodactyles pommelés met en évidence certains faits incompatibles avec les notions actuelles de zoologie systématique :

— La forme typique posséderait deux territoires, vallée du Nil et Palestine d'une part, et Sahra algérien (In-Salah) d'autre part, entre lesquels s'intercalerait l'aire de répartition d'une autre forme (« *audouini* »).

— La forme typique coexisterait dans le sud de la Nubie avec une autre forme (« *audouini* »).

— Le type de la forme « *inornatus* » paraît isolé dans une population appartenant à une autre forme (« *audouini* »).

— Dans le Sahara algérien deux formes sont sympatriques : « *inornatus* » et « *longipes* ».

Enfin, il ressort du travail de BOULENGER que seul *A. scutellatus aureus* est bien caractérisé par son écaillure céphalique.

Les travaux ultérieurs sont le fait d'auteurs italiens qui se sont particulièrement attachés à la faune de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Ils n'ont pas manqué d'y capturer cette espèce de lézard qui s'y montre particulièrement abondante.

VINCIGUERRA (1928) insiste sur les difficultés qu'il a rencontrées pour séparer *A. pardalis* et *A. scutellatus* dans les spécimens capturés à Giarrabub¹; et à propos de cette dernière espèce, l'auteur italien écrit : « Le type de coloration dominant est gris-vert avec des réticules bruns comme ils sont représentés dans la fig. 7 d'AUDOUIN et correspond à celle de la forme typique de BOULENGER, tandis que quelques exemplaires avec

1. Il est à noter que l'hybridation entre *A. pardalis* et *A. scutellatus* a été plusieurs fois mentionnée (BOULENGER, DOUMERGUE) et nous avons eu l'occasion de la constater nous-mêmes. Il est donc vraisemblable que c'est à de tels hybrides que VINCIGUERRA a eu à faire.

de nombreuses taches alternativement sombres et claires peuvent être rapportés à la var. *audouini* correspondant à *L. olivieri* d'AUDOUIN, et d'autres au dos gris avec des traces de maculature plus claire, à la var. *inornatus*. Dans tous les cas exemplaires à queue rosée ».

En 1931 ce même auteur distingue deux formes à Cufra : l'une brun rosé à petites taches, l'autre gris-vert avec une striature de séries de points noirs. Les premiers pourraient être des « *audouini* » ou des « *inornatus* », les seconds seraient des « *scutellatus* » typiques.

ZAVATTARI (1930) a éprouvé les mêmes difficultés que VINCIGUERRA pour reconnaître *A. scutellatus* et *A. pardalis* dans les spécimens de Giarabub, Gialo et Cufra.

Enfin SCORTECCI (1948) fait le point de ses observations sur les *A. scutellatus* du Fezzan. Pour cet auteur, il existe en plus d'une forme cotière à pigmentation relativement vive (de Tripoli, Zavia et Azizia) deux formes distinctes morphologiquement et biologiquement : une grande forme à écailles dorsales peu nombreuses qui vit dans les biotopes mixtes rocheux et sableux, et une forme plus petite à écailles dorsales nombreuses qui paraît liée aux biotopes sableux et plus particulièrement aux dunes.

Depuis, peu de choses sur cette espèce. Que faut-il penser des différentes formes et en particulier qu'en est-il exactement des spécimens marocains ?

Notre travail ne peut être considéré comme définitif, mais il nous a paru cependant utile de faire le point de nos observations et de formuler un certain nombre d'hypothèses et de conclusions.

*

**

Nous passerons d'abord en revue, d'est en ouest, l'aire de répartition d'*A. scutellatus* en étudiant les différentes formes que l'on rencontre et les problèmes qu'elles posent.

ARABIE — PALESTINE — EGYPTE

Lacerta scutellata a été décrit par AUDOUIN en 1829. Il s'agissait de lézards provenant de matériel récolté en Egypte en 1798-1799. Parmi les espèces proches de *L. scutellata* l'auteur plaçait un *L. olivieri* qui, rapidement, a été considéré comme une forme d'*A. scutellatus*.

Cette forme typique a été capturée en Egypte, tout au long de la vallée du Nil, dans la région du canal de Suez et dans la péninsule du

Sinaï¹. Vers le nord, elle remonte en Israël où elle est signalée au nord de Tel-Aviv.

Vers l'est différents auteurs font état de la présence d'*A. scutellatus* en Mésopotamie (BOULENGER 1921², FLOWER 1933) et en Arabie (PARKER 1931, HAAS 1957). Ce dernier auteur a reconnu dans un spécimen du nord de l'Arabie (Bir Hirmas près de Tebouk) une sous-espèce distincte qu'il a nommée *A. scutellatus hardyi*. Un spécimen rapporté par PARKER (1931) du sud de l'Arabie se rapporterait, selon HAAS, à cette même sous-espèce.

En Afrique les limites méridionales et occidentales de l'aire de distribution d'*A. s. scutellatus* sont mal définies, surtout la seconde. Les spécimens les plus méridionaux proviennent de Wadi-Halfa (ANDERSON 1898, BOULENGER 1921), de Merowi et Abu-Ahmed (FLOWER 1933 et EISELT 1962); ces localités étant à proximité de la frontière septentrionale du Soudan.

AUDOUIN dans « Description de l'Egypte » avait décrit deux *Lacerta olivieri*! : l'un d'après un lézard qui fut par la suite rapporté au genre *Eremias* auquel MILNE-EDWARDS réserva le nom d'espèce *olivieri*, l'autre d'après une femelle gravide de Wadi-Halfa qui fut par la suite rapportée à l'espèce *A. scutellatus* par LATASTE (1885). BOULENGER (1918 et 1921) pense qu'il y a lieu de distinguer cette femelle et d'autres spécimens de Wadi-Halfa et donne à cette « variété » le nom de *A. s. audouini*. Mais dans cette même localité, le même auteur signale des *scutellatus* typiques. FLOWER et EISELT, eux, ont eu en main des spécimens encore plus méridionaux et les ont attribués à *A. s. scutellatus*.

Vers l'ouest la situation est encore moins bien définie et les limites de *A. s. scutellatus* sont loin d'être précises.

LIBYE

La confusion apparaît en Libye et va s'accroissant jusqu'au Maroc. GRAY décrit en 1838 *Scapteira inornata* de Tripoli et le rattache en 1845 au genre *Acanthodactylus*; BOULENGER (1918 et 1921) fait de ce spécimen le type de la forme *A. scutellatus inornatus*, alors que tout autour de cette localité il reconnaît *A. s. audouini*, notamment de Misurata, Homs, Duirat et Oued el Kreil.

1. Un au moins des 11 spécimens de Furweila (BARBOUR 1914) était en réalité un *Acanthodactylus cantoris* (BONS, GIROT et PASTEUR 1960), mais SCHMIDT et MARX (1956) ont bien déterminé la forme typique dans cette péninsule.

2. Le spécimen de Basorah (=Basra) en Mésopotamie doit probablement être rattaché à *A. scutellatus hardyi* : le seul caractère donné par BOULENGER (1921, p. 107) concorde avec la description de HAAS : 12 rangées longitudinales seulement de ventrales.

Les auteurs italiens qui ont étudié la faune de Tripolitaine (VINCI-GUERRA, ZAVATTARI, SCORTECCI) ont bien mesuré les difficultés que présentait la distinction des *A. scutellatus* de cette contrée : le premier reconnaît en Cyrénaïque les trois formes suivantes : *A. s. scutellatus*, *A. s. audouini* et *A. s. inornatus*. Le dernier, plus prudent, reconnaît deux formes qu'il ne nomme pas : une grande à écailles dorsales peu nombreuses et de couleur grise, et une petite à nombreuses écailles dorsales et de couleur beige marron.

Dans le tableau I (p. 316), où sont résumés les principaux caractères distinctifs des deux formes, nous conviendrons de désigner, à la suite de SCORTECCI, par A la grande forme et par B la petite forme.

Le matériel récolté par SCORTECCI est malheureusement perdu ; mais le tableau ci-contre peut amener à penser qu'il existerait bien en Tripolitaine et en Cyrénaïque deux formes distinctes, lesquelles ne pourraient être alors que des espèces distinctes et non des sous-espèces.

TUNISIE — ALGÉRIE

Nous connaissons peu de spécimens de Tunisie où nous savons pourtant que l'Acanthodactyle pommelé remonte assez haut vers le nord. Dans le sud-est du pays (Duirat) les animaux paraissent proches de la forme « A » de SCORTECCI. Il en est de même à l'ouest de Gafsa (Limes tripolitanus). Par contre dans ce même Limes et au sud de Gafsa a été capturée une petite forme de taille inférieure à celle de la forme « B » de SCORTECCI (voir tableau p. 316), et s'en distinguant en outre par plusieurs caractères morphologiques (écaillure, pigmentation).

C'est cette petite forme, dont l'aire de distribution géographique s'étend sur tout le Sahara algérien et sur une partie du Sahara marocain, qui a été décrite par LATASTE (1885) sous le nom d'*A. scutellatus* var. *exiguus*, ce qualificatif mettant particulièrement bien en évidence sa petite taille. BOULENGER (1918) considère que le type de *Scapteira inornata*, décrit par GRAY en 1838, et appelé ensuite (1845) par celui-ci *Acanthodactylus inornatus*, appartient à cette forme qu'il nomme *A. scutellatus* var. *inornatus*.

Cependant, toujours au Sahara algérien, BOULENGER (1918 et 1921) a décrit une autre forme : *A. scutellatus* var. *longipes*, bien distincte par sa taille un peu plus grande (voisine de celle des animaux de la forme « B » de SCORTECCI) et par des caractères d'écaillure et de pigmentation.

Mais ce n'est pas tout. En effet BOULENGER voyait dans une série de spécimens d'In-Salah des représentants de la forme typique. Ce sont des animaux de grande taille : plus de 60 mm du museau à l'ouverture cloa-

TABLEAU I

	A	B
Longueur museau - cloaque moyenne	62,5 mm	56 mm
Longueur du membre postérieur	Rabattu vers l'avant il arrive entre l'épaule et l'oreille, dépassant parfois celle-ci chez les mâles	Rabattu vers l'avant il dépasse l'oreille et atteint même le bord antérieur de l'œil
Nombre de pores fémoraux de chaque côté	17 - 25	18 - 26
Nombre de rangées longitudinales d'écaillés dorsales	50 - 65 - 78 ¹	72 - 80 - 92
Nombre de rangées longitudinales d'écaillés ventrales	(12) 14	14 - 16
Nombre de granules dorsaux comptés entre les membres postérieurs	21 - 34	25 - 30 - 44
Nombre de lamelles sous le 4 ^e orteil	21 - 27	19 - 26
Coloration	Couleur de fond gris clair avec de nombreuses barrettes ou taches arrondies noires formant marbrure	Couleur de fond jaunâtre très claire avec de nombreuses taches encore plus claires, presque blanches
Biotope	Sol rocheux ou mixte : rocheux-sableux	Sable ou dunes. Très rarement rocheux

1. Dans toutes les notations de ce type rencontrées dans cet article le nombre du milieu en caractères gras représente la valeur moyenne, les deux autres les valeurs extrêmes.

cale. Ils ne sont pas rares et nous en avons vu des spécimens de Djanet (Tassili N'ajjers), Aoulef el Arab (Tidikelt) et Ouallen (Bordure nord du Tanezrouft).

Plusieurs auteurs (DE WITTE en particulier) ont cité des *A. scutellatus* de régions situées au cœur du Sahara sans préciser leurs caractéristiques. Pourtant ANGEL et LHOÏE (1938) font état de la présence d'*A. scutellatus inornatus* à Amguid (est d'In-Salah) dans l'erg (sud de Djanet) et au nord de Puits Zeline (Aïr) ! Une telle dispersion, étayée par aucun argument, rend assez invraisemblable la détermination infraspécifique de ces auteurs et il est probable que certains de ces spécimens sont bien plutôt proches de ceux d'In-Salah et de Djanet.

MAROC

Le nombre de spécimens connus était jusqu'à ces dernières années très faible : moins d'une dizaine ! Et encore faut-il préciser que la majorité provenait des confins algéro-marocains ou de territoires sahariens limitrophes (Tindouf, Rio de Oro). Certains faisaient même partie de contenus stomacaux d'ophidiens et leur état ne leur permettait même pas d'être étudiés. DE LÉPINEY et NÉMETH ont signalé de l'oued Gheris pour la première fois *A. scutellatus* au Maroc (1945-1948). Ces animaux avaient paru à l'un de nous (BONS 1959) être les mêmes que ceux qui se trouvaient en Oranie et rien ne permettait de supposer que l'on trouverait un jour au Maroc des formes bien différentes.

L'OUEST AFRICAÏN

A. scutellatus aureus Günther 1903 est la seule forme à posséder un critère morphologique suffisamment net pour la caractériser à lui seul. Chez la quasi-totalité des individus la 4^e labiale supérieure (fusion des labiales 4 et 5) très allongée arrive au niveau du centre de l'œil. La répartition de ce lézard est elle aussi très originale : jusqu'à maintenant on ne l'a trouvé que sur une étroite bande côtière de quelques kilomètres de profondeur qui s'étend de l'embouchure de l'oued Souss jusqu'à Port-Etienne (Sénégal).

Lacerta dumerilii Milne Edwards 1829, rapporté à *A. scutellatus* par GRAY (1845), est la forme la plus petite. Relativement localisé au sud de l'aire de distribution de *A. s. aureus*, *A. s. dumerilii* (GRANDISON 1956) est connu de Dakar, du Cap Vert, de Saint-Louis, de Kayar et du Trarza (Mauritanie). En 1933 ANGEL le signale de Goundam et M'Bouna (sud du Lac Fabiguine) au nord de la boucle du Niger. Il est, pensons-nous, bon de reconnaître ces localités en raison de l'insistance mise par l'auteur à signaler l'extension de l'aire de répartition de cette forme.

TABLEAU II

Provenance	Nombre de rangées longitudinales d'écaillés dorsales	Longueur museau-cloaque en mm	Nombre de pores fémoraux de chaque côté
1. Arabie Mésopotamie	58 - 62 2 spécimens	57 - 58 2 spécimens	21 - 22,8 - 24 2 mesures
2. Palestine	68 - 72,5 - 80 13 sp.	47 - 56 - 70 13 sp.	20 - 25 - 27 26 mes.
3. Sinaï Canal de Suez	68 - 73,4 - 80 9 sp.	40 - 54 - 65 9 sp.	19 - 20,8 - 25 10 mes.
4. Basse Egypte	60 - 72,7 - 88 43 sp.	41 - 55 - 72 20 sp.	15 - 20,6 - 24 41 mes.
5. Wadi-Halfa — « <i>audouini</i> » ¹	54 - 56,2 - 59 5 sp.	54 - 66,5 - 72 5 sp.	18 - 20,9 - 23 10 mes.
6. — « <i>scutellatus</i> » ¹	65 - 65,6 - 66 3 sp.	56 - 62 - 70 3 sp.	18 - 22 - 24 6 mes.
7. Fezzan — forme « A » ²	50 - 61,6 - 78 19 sp.	? - 62,5 - ? ?	?
8. — forme « B » ²	72 - 79 - 92 19 sp.	? - 56 - ? ?	22 - ? - 26
9. Libye - S. tunisien Tassili N'Ajers	50 - 55 - 59 16 sp.	54 - 61,8 - 73 16 sp.	19 - 21,1 - 26 36 mes.
10. Bord occidental du Hoggar (In-Salah, Aoulef, Ouallen)	56 - 63,9 - 70 18 sp.	58 - 63,6 - 77 18 sp.	18 - 20,9 - 25 36 mes.
11. Sahara algérien « <i>inornatus</i> » ¹	40 - 52,6 - 65 75 sp.	40 - 50,1 - 68? 75 sp.	16 - 20 - 25 143 mes.
12. Sahara algérien (Ouargla, Touggourt) « <i>longipes</i> » ¹	65 - 74,4 - 82 5 sp.	55 - 58,4 - 62 5 sp.	22 - 25 - 29 10 mes.
13. Sahara marocain Erg Chebbi	73 - 75,9 - 82 10 sp.	44,5 - 49,8 - 53 10 sp.	18 - 20,3 - 23 20 mes.
14. Sahara marocain Erg Chebbi	66 1 sp.	62 1 sp.	22 - 23 2 mes.
15. Sahara marocain Bou Denib, Coude du Dra	56 - 60,9 - 68 26 sp.	46 - 50,5 - 53,5 43 sp.	17 - 20,4 - 24 51 mes.
16. Littoral atlantique NW africain « <i>aureus</i> »	42 - 50,7 - 58 26 sp.	47 - 54,2 - 62 26 sp.	17 - 21,6 - 26 52 mes.
17. Mauritanie Sénégal « <i>dumerili</i> »	37 - 44,2 - 55 41 sp.	38 - 44,6 - 57 27 sp.	14 - 16,1 - 20 54 mes.

1. D'après BOULENGER (1921).

2. D'après SCORTECCI (1946).

DISCUSSION

Avant d'aborder la discussion de ces différents problèmes et d'exposer les éléments nouveaux qui nous ont permis d'apporter notre contribution à l'étude de cette espèce il nous a paru utile de grouper dans un tableau général les données numériques des différentes formes que nous avons évoquées ou dont nous aurons l'occasion de parler par la suite.

La discussion des différentes formes se fera dans un ordre quelque peu différent de celui que nous venons d'utiliser et au cours duquel nous avons passé en revue d'est en ouest les différents types d'animaux décrits. Nous allons maintenant essayer de dégager les différentes espèces que nous estimons valables et d'en séparer les races géographiques.

ACANTHODACTYLUS SCUTELLATUS AUDOUIN

La forme typique que l'on rencontre de la Palestine au nord du Soudan apparaît comme assez homogène ; cependant, dans la région de Wadi-Halfa (nord du Soudan) on note une nette diminution du nombre de granules dorsaux en même temps qu'une augmentation de la taille des animaux.

En outre il existe dans cette localité une forme présentant un nombre nettement inférieur de granules dorsaux et une taille encore plus grande en moyenne, forme qu'AUDOUIN avait distinguée sous le nom de *Lacerta olivieri* et que BOULENGER en 1918-1921 retient en la nommant *A. s. var. audouini*. FLOWER (1933) considère la variété *audouini* comme une « rare individual variation and not a subspecies » ; or BOULENGER dans sa série de Wadi-Halfa a plus de spécimens se rapportant à la var. *audouini* que de spécimens de la forme typique !

A notre avis *A. s. scutellatus* et *A. s. audouini* sont bien deux formes distinctes. En effet leurs caractères morphologiques les séparent nettement (cf. tableau II, 2 à 6), et leur coexistence à Wadi-Halfa s'explique très bien si l'on considère que cette localité est à la limite des aires de répartition des deux formes ; or ceci semble bien être le cas puisque au SE et à l'E de Wadi-Halfa SCHMIDT et MARX (1956) et EISELT (1962) ne signalent que la forme typique alors qu'au NW (Giarabub) VINCIGUERRA trouve les deux formes.

BOULENGER rattache à la var. *audouini* des lézards du nord de la Tripolitaine (Homs) et du Sud Tunisien (Diurat, oued el Kreil) ; ceux-ci présentent effectivement les caractères morphologiques de cette forme. Pour notre part nous avons étudié des spécimens de ces mêmes régions

(Bu Nguem et Limes tripolitanus) qui sont eux aussi, en tous points, de véritables « *audouini* ».

Au Fezzan, SCORTECCI (1946) mentionne, sans la nommer, une forme de grande taille et à nombre relativement faible de granules dorsaux, notamment des régions de Ubari, Murzuck et Ghat : c'est ce qu'il désigne par « forme A » ; d'après les caractères donnés par cet auteur ces animaux ne semblent pas pouvoir être autre chose que des « *audouini* », et ceci est nettement confirmé par le fait qu'un spécimen de Djanet (80 km SSW de Ghat), en notre possession, fait incontestablement partie de cette forme.

A notre connaissance ces localités du Sud libyen et du Sud tunisien, étaient, au moment où nous avons entrepris cette étude, les plus occidentales où « *audouini* » avait été reconnu.

BOULENGER pour sa part avait bien noté des *A. scutellatus*¹ à In-Salah (Tidikelt) mais il voyait en eux la forme typique ; à notre avis ces 3 spécimens du Sud algérien sont plutôt des « *audouini* » : en effet leur taille est nettement plus grande que celle des *A. scutellatus* typiques du Moyen-Orient, même en tenant compte de l'augmentation de taille notée pour cette forme typique à Wadi-Halfa ; quant au nombre de leurs granules dorsaux il se situe à la limite inférieure de ce que l'on trouve chez la forme typique. Par ailleurs nous avons pu étudier 15 spécimens provenant également du Tidikelt et de l'Asedraj voisin, et, aussi bien par leur taille que par leur écaillure dorsale, ces animaux se distinguent nettement de la forme typique et sont, sans conteste, des « *audouini* ». Ce fait confirme, s'il en était besoin, que les spécimens vus à In-Salah par BOULENGER appartiennent bien à cette forme. Les « *A. s. inornatus* » signalés dans cette région par ANGEL et LHOTE (cf. p. 317) doivent aussi en faire partie, de même que les *A. scutellatus* ssp mentionnés du Sahara central par différents auteurs (et DE WITTE notamment).

Au Maroc, enfin, au cours d'une récente mission dans le Tafilalt nous avons capturé un lézard qui ne peut être rattaché qu'à la forme « *audouini* » ; le nombre de granules dorsaux de ce spécimen est relativement élevé mais il n'atteint que la limite inférieure de ce que l'on trouve chez la forme typique (et encore à Wadi-Halfa seulement où les « typiques » ont des caractères un peu spéciaux), et ceci peut d'autant mieux s'admettre que cet « *audouini* » se situerait à l'extrême limite occidentale de l'aire de cette forme. Ce spécimen marocain cohabiterait avec une autre forme dont nous parlerons plus loin.

1. ANGEL (1923) a lui aussi signalé des « *Acanthodactylus scutellatus* And. forma typica Boulgr » (sic) du triangle Ghardaïa - Ouargla - El Goléa, mais nous n'avons pas pu en préciser la détermination exacte.

Revenons au Moyen-Orient pour considérer la sous-espèce décrite de Tebouck par HAAS en 1957 sous le nom de *A. s. hardyi* ; cette race géographique est distincte de la forme typique par plusieurs caractères très nets, que nous résumons dans le tableau ci-dessous ; elle ne soulève donc pas d'objections à notre avis et nous l'admettons sans plus de discussion.

TABLEAU III

<i>A. scutellatus scutellatus</i> Egypte — Palestine	<i>A. scutellatus hardyi</i> Arabie (d'après HAAS)
— Ecailles dorsales granulaires ou plates, plus ou moins distinctement carénées.	— Ecailles dorsales entièrement lisses.
— 14 rangées longitudinales d'écailles ventrales.	— 12 rangées longitudinales d'écailles ventrales.
— Partie antérieure de la 4 ^e supraoculaire divisée en granules.	— 4 ^e supraoculaire entièrement fractionnée en granules.
— Ecailles gulaires antérieures (bordant les mentonnières) élargies.	— Ecailles gulaires antérieures (bordant les mentonnières) non élargies.
— Granules temporaux lisses ou, le plus souvent, carénés.	— Granules temporaux lisses.

Nous reconnaissons donc actuellement dans l'espèce *A. scutellatus* les sous-espèces suivantes :

Acanthodactylus scutellatus scutellatus (Audouin) (tabl. II, 2, 3, 4, 6)

1823. *Lacerta grammica* (partim), Lichtenstein, p. 100.
 1829. *Lacerta scutellata* AUDOUIN, p. 172, pl. 1, fig. 7 — Terra typica : Egypte.
 1829. *Lacerta scutellata*, Milne-Edwards, Ann. Sc. Nat., XVI, pp. 74 et 85, pl. VI, fig. 3.
 1839. *Acanthodactylus scutellatus* (partim), Dum. & Bibr., Erp. Gén., V, p. 272.
 1845. *Acanthodactylus inornatus* (partim), Gray, p. 38.
 1885. *Acanthodactylus scutellatus* var. *scutellatus*, Lataste, p. 493.
 1898. *Acanthodactylus scutellatus*, Anderson, p. 161.
 1901. *Acanthodactylus scutellatus* variété *scutellatus*, Doumergue, p. 153.
 1914. *Acanthodactylus scutellatus*, Barbour, p. 84.

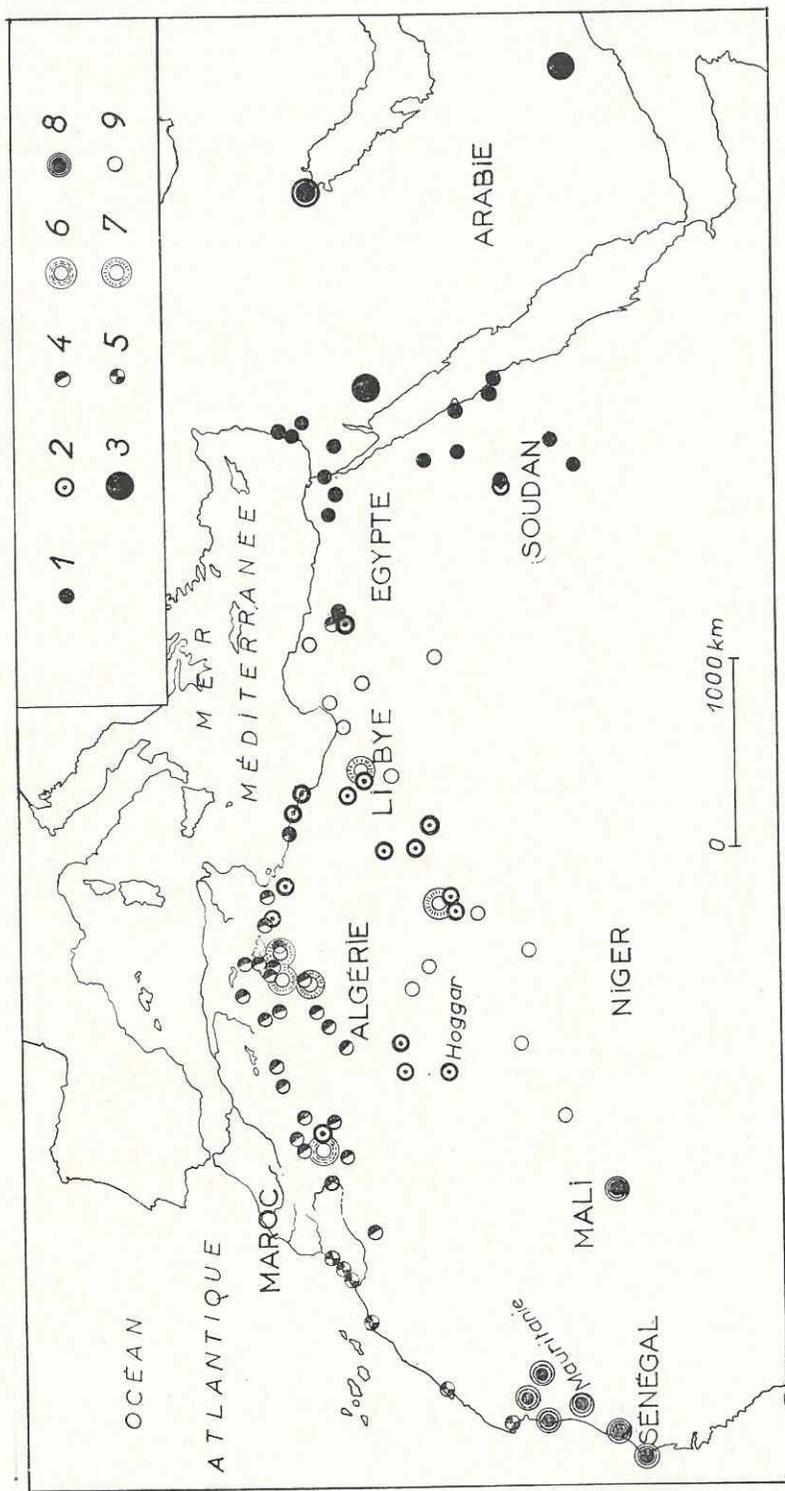


Fig. 1. — Points de capture des différentes espèces étudiées. 1, *Acanthodactylus scutellatus*; 2, *Acanthodactylus scutellatus audouini*; 3, *Acanthodactylus scutellatus hardyi*; 4, *Acanthodactylus inornatus inornatus*; 5, *Acanthodactylus inornatus aureus*; 6, *Acanthodactylus longipes panoussi*; 7, *Acanthodactylus longipes longipes*; 8, *Acanthodactylus dumerili*; 9, spécimens indéterminés.

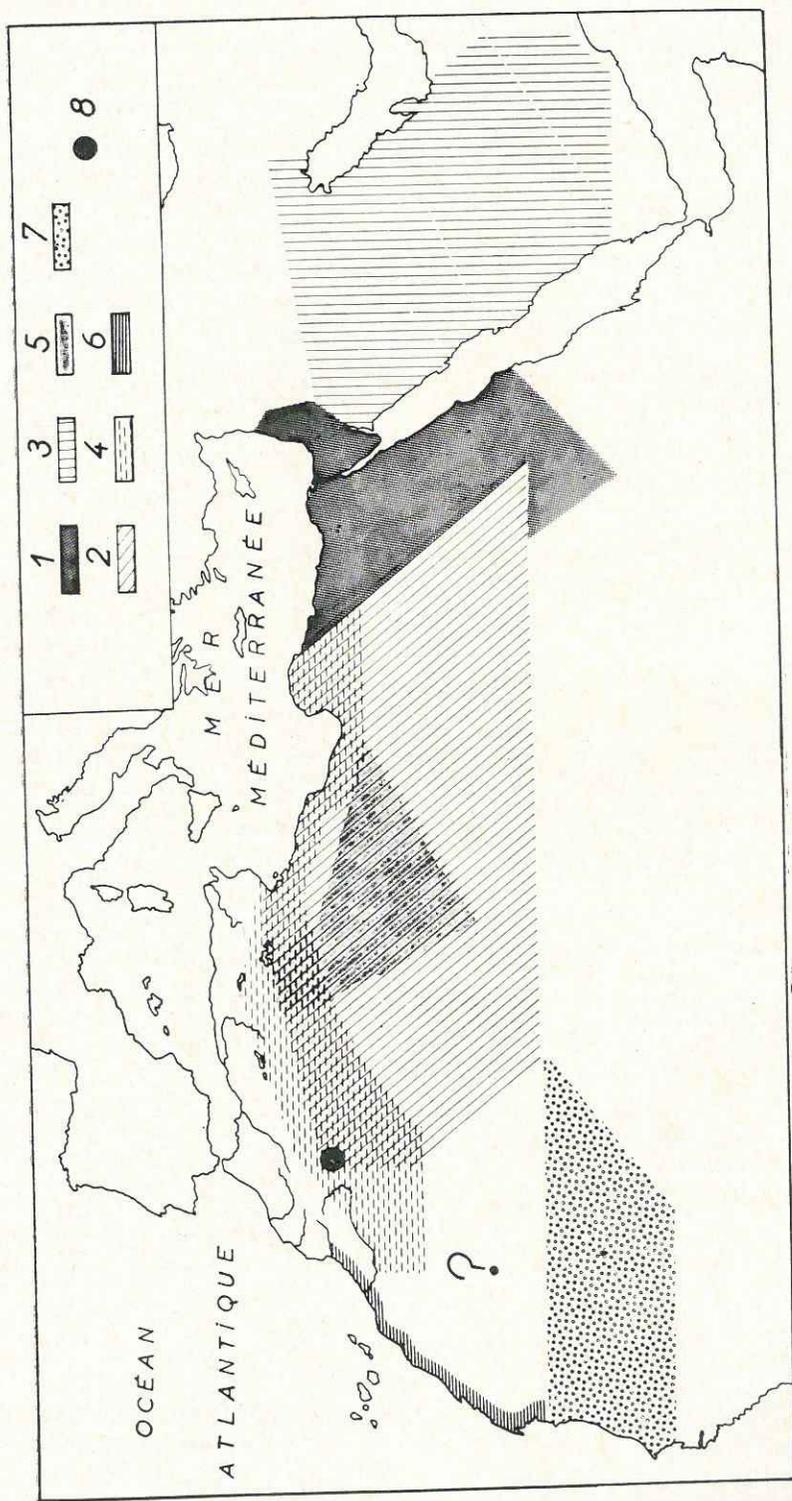


Fig. 2. — Répartition probable des différentes espèces étudiées. 1, *Acanthodactylus scutellatus*; 2, *Acanthodactylus scutellatus audouini*; 3, *Acanthodactylus scutellatus hardyi*; 4, *Acanthodactylus inornatus*; 5, *Acanthodactylus inornatus inornatus*; 6, *Acanthodactylus inornatus aureus*; 7, *Acanthodactylus dumerilii*; 8, *Acanthodactylus longipes panouzei*.

1918. *Acanthodactylus scutellatus* forma *typica*, Boulenger, p. 148.
 1921. *Acanthodactylus scutellatus* forma *typica*, Boulenger, p. 97.
 1927. *Acanthodactylus scutellatus* (partim), Vinciguerra, p. 340.
 1933. *Acanthodactylus scutellatus* (partim), Flower, p. 795.
 1936. *Acanthodactylus scutellatus scutellatus*, Loveridge, Field Mus. nat. Hist., 22, p. 61.
 1951. *Acanthodactylus scutellatus*, Haas, pp. 76 et 78.
 1956. *Acanthodactylus scutellatus scutellatus*, Schmidt & Marx, p. 27. — 1957, p. 23.
 1962. *Acanthodactylus scutellatus scutellatus*, Eiselt, p. 290.

RÉPARTITION : Palestine — Sinaï — Egypte — NE Soudan.

***Acanthodactylus scutellatus hardyi* Haas (tableau II, 1)**

1921. *Acanthodactylus scutellatus* var. *scutellatus*, Boulenger, p. 97.
 1931. *Acanthodactylus scutellatus*, Parker, p. 521.
 1957. *Acanthodactylus scutellatus hardyi* HAAS, p. 72 — Terra typica : Hirmas station, près de Tebuck (Arabie séoudite).

RÉPARTITION : Arabie — Mésopotamie.

***Acanthodactylus scutellatus audouini* Boulenger (tabl. II, 5, 7, 9, 10, 14)**

1829. *Lacerta olivieri* AUDOUIN, p. 174 — Terra typica : Wadi-Halfa.
 1914. *Acanthodactylus scutellatus*, Boulenger, p. 79.
 1918. *Acanthodactylus scutellatus* Var. *Audouini* BOULENGER, p. 154. — 1921 : p. 101.
 1927. *Acanthodactylus scutellatus* (partim), Vinciguerra, p. 340.
 1930. *Acanthodactylus scutellatus*, Zavattari, p. 271.
 1933. *Acanthodactylus scutellatus* (partim), Flower, p. 795.
 1946. *Acanthodactylus scutellatus* (forme A), Scortecchi, p. 7.

RÉPARTITION : NW Soudan — Cyrénaïque — Tripolitaine — Fezzan — Tassili — Sud tunisien — Hoggar — Tidikelt — Bord occidental de la Hammada du Guir.

ACANTHODACTYLUS LONGIPES BOULENGER

Lorsque BOULENGER décrivait en 1921 la var. « *longipes* » d'*A. scutellatus* il indiquait que cette forme, bien caractérisée, cohabitait avec la var. « *inornatus* » : « A form remarkable for its long and slender hind limbs

and its very small scales occurs in the interior of the Algerian Sahara along with the var. *inornatus* ». Tenant compte du petit nombre (5) de spécimens vus par BOULENGER, de l'exiguïté de l'aire de répartition de ce Reptile (triangle Ouargla — Oued Nsa — El Oued) et de la sympatrie avec la forme « *inornatus* » nous aurions pu penser qu'il s'agissait là de variations individuelles. Mais la description que donne SCORTECCI de sa « forme B » du Fezzan permet de penser qu'il s'agit du même animal que le « *longipes* » de BOULENGER ; en effet l'auteur italien écrit : « Gli arti posteriori, stesi in avanti, giungono tra il timpano e l'occhio ed anche oltre il bordo anteriore dell'occhio. » et il donne en plus des caractéristiques numériques qui concordent avec les observations de BOULENGER. D'autre part en 1962, au cours de notre mission dans le Tafilalt, nous avons trouvé une série d'*Acanthodactylus* qui, bien que n'étant pas en tous points identiques aux bêtes de BOULENGER ou de SCORTECCI, font, par leur écaillage et les dimensions de leur membre postérieur, incontestablement partie d'une forme « *longipes* ». Ces données géographiques et le nombre de spécimens intéressés montrent que la distinction faite par BOULENGER n'est pas un mythe et qu'il existe bien une variété « *longipes* » d'*Acanthodactylus*.

Cette forme « *longipes* », qui jusqu'ici était considérée comme une variété d'*A. scutellatus*, est en réalité bien distincte de toutes les formes que l'on reconnaissait dans cette espèce par un certain nombre de caractères morphologiques (cf. tabl. II, 8, 12, et 13) :

— *longueur du membre postérieur* : les acanthodactyles auxquels s'applique le nom de « *longipes* » sont les seuls acanthodactyles à quatre séries d'écaillies autour des doigts chez qui le membre postérieur, rabattu vers l'avant le long du corps, atteint l'œil et quelquefois même la partie la plus antérieure de l'œil.

— *nombre de rangées longitudinales d'écaillies ventrales* : 14 à 18 (le plus souvent 16) chez « *longipes* », 12 à 14 (le plus souvent 14) chez « *scutellatus* ».

— *nombre de granules dorsaux* : leur numération faite de façon systématique sur 34 spécimens appartenant à cette forme donne les chiffres suivants : 65 - 77,4 - 92, alors que chez *A. s. scutellatus* (qui est celle des trois sous-espèces d'*A. scutellatus* que nous reconnaissons où les granules dorsaux sont les plus nombreux) les chiffres correspondant obtenus sur 68 spécimens sont les suivants : 60 - 72,4 - 88.

— *pigmentation* : chez les *A. scutellatus* la face dorsale est gris bleuté ou gris verdâtre tachetée ou réticulée de noir, alors que chez les *A. longipes* elle est beige roussâtre presque uniforme avec seulement quelques taches plus claires.

Ces caractères d' « *A. s. longipes* » d'une part, et d'autre part le fait qu'il cohabite au Fezzan et au Maroc avec *A. s. audouini* et au Sahara Algérien avec *A. s. inornatus* nous amènent à considérer qu'il y a lieu d'en faire une espèce distincte : *Acanthodactylus longipes*.

Mais si les spécimens marocains d'*A. longipes* ont bien les dimensions du membre, le nombre de rangées longitudinales d'écaillés ventrales, le nombre de granules dorsaux et la pigmentation caractéristiques de l'espèce ils se distinguent nettement des *A. longipes* du Fezzan et du Sahara algérien par deux caractères (cf. tabl. II, 13) :

— *Taille* : chez la forme marocaine, la mesure de la distance museau-cloaque donne en mm les résultats suivants : 44,5 - 49,8 - 53, alors que chez la forme du Fezzan et du Sahara algérien on obtient 55 - 58 - 62 !

— *nombre des pores fémoraux* : 18 - 20,3 - 23 chez les spécimens marocains contre 22 - 25 - 29 chez les autres !

Pour le premier de ces caractères les chiffres sont particulièrement démonstratifs : le plus grand des spécimens du Maroc est de taille inférieure au plus petit des spécimens du Fezzan et du Sahara algérien. Pour ce qui est du second de ces caractères les extrêmes se chevauchent légèrement et, bien que les moyennes soient très nettement différentes, nous avons cru bon de calculer le coefficient de différence tel qu'il est proposé par MAYR, LINSLEY et USINGER dans « Methods and principles of systematic Zoology » (1953) et nous avons obtenu :

$$C.D. = 1,516$$

ce qui revient à dire que 93,5 % des individus de *A. longipes* du Maroc sont différents, en ce qui concerne le nombre de pores fémoraux, de 93,5 % des *A. longipes* du reste de l'Afrique du Nord. Il y a donc là indubitablement une sous-espèce marocaine distincte que nous décrirons plus loin.

Nous reconnaissons donc actuellement dans l'espèce *A. longipes* les sous-espèces suivantes :

Acanthodactylus longipes longipes Boulenger (tableau II, 8 et 12)

1918. *Acanthodactylus scutellatus* Var. *longipes* BOULENGER, p. 154. — 1921, p. 100 — Terra typica : Ouargla.

1946. *Acanthodactylus scutellatus* (forme B), Scortecci, p. 8.

RÉPARTITION : Fezzan — Sud de la Tripolitaine — Sahara algérien.

Acanthodactylus longipes panousei subsp. nov. (tableau II, 13)

RÉPARTITION : Bordure extrême occidentale de la Hammada du Guir.
Terra typica : Bord de l'Erg Chebbi au niveau de Merzouga.

DIAGNOSE : *Acanthodactyle* à membre postérieur long, à nombre élevé d'écaillés autour du corps, et de coloration beige roussâtre presque uniforme (*A. longipes*) se distinguant de la forme typique par sa petite taille et son faible nombre de pores fémoraux.

	HOLOTYPES		TOPOTYPES	
	M. N. H. N. ¹ 1963-1013	M. N. H. N. 1963-1014	I. S. C. ¹ 362.001	I. S. C. 362.002
Longueur museau-cloaque en mm.	49	46	52,5	48,5
Nombre de rangées longitudinales d'écaillés dorsales	76	80	73	73
Nombre de rangées longitudinales d'écaillés ventrales	14 - (16)	14 - 15	15 - 16 - (18)	16 - (18)
Nombre de pores fémoraux	22 - 22	20 - 20	23 - 21	18 - 20

1. MNHM : Collection du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris ;
ISC : Collection de l'Institut scientifique chérifien de Rabat.

Nous sommes heureux de dédier cette sous-espèce nouvelle au Professeur Jean B. Panouse en considération du rôle important de son travail dans l'étude de la faune marocaine.

Il nous reste à statuer sur trois formes : « *A. s. inornatus* », « *A. s. aureus* » et « *A. s. dumerilii* » ; nous avons cherché à déterminer les rapports qui existent entre elles ou avec les formes précédentes, en particulier nous avons établi les histogrammes de variations de trois des principaux caractères morphologiques (fig. 3).

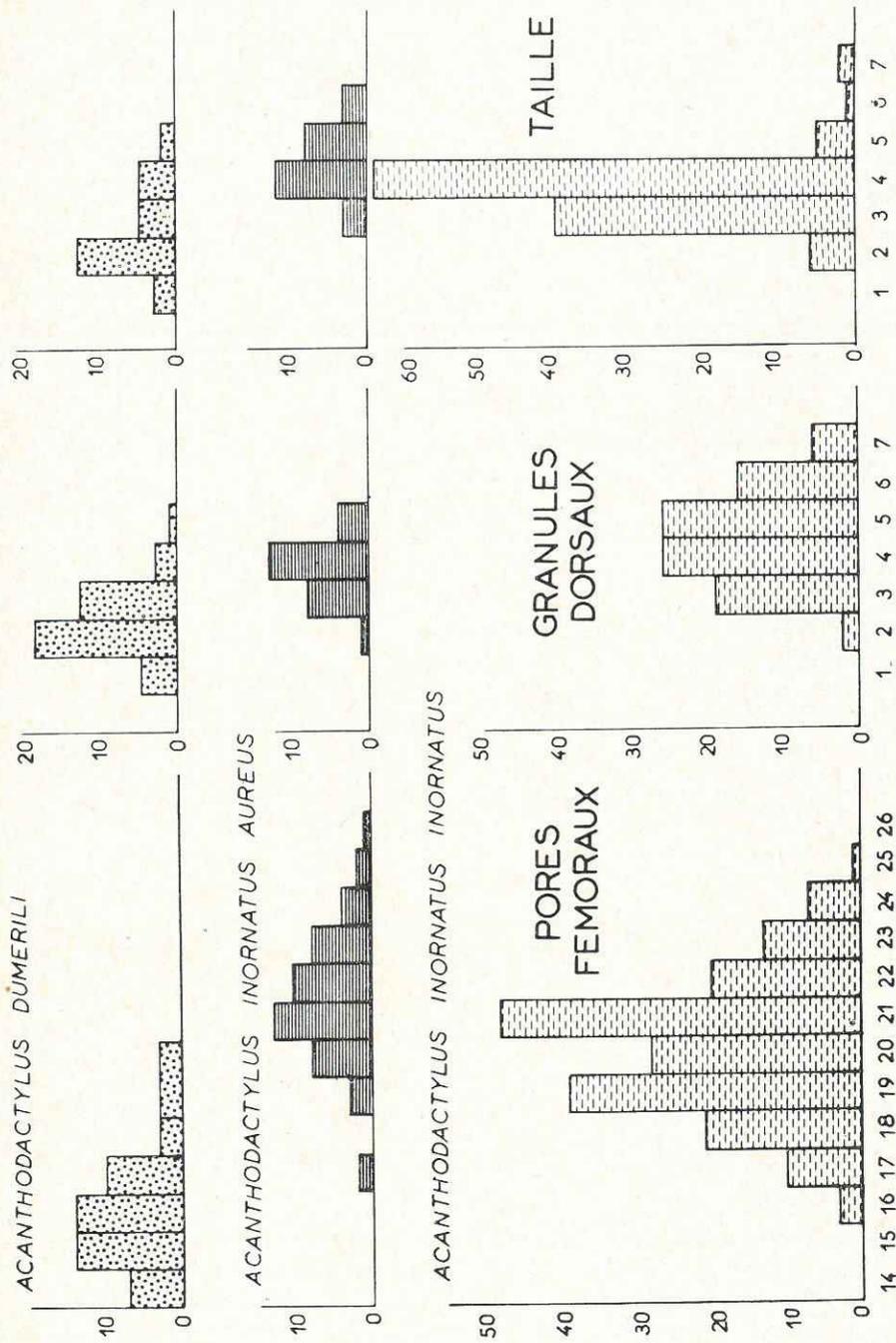


Fig. 3. — Variation du nombre de pores fémoraux, du nombre maximal de rangées de granules dorsaux et de la taille de : *Acanthodactylus dumerili*, *Acanthodactylus inornatus aureus* et *Acanthodactylus inornatus inornatus*. En ordonnées : fréquence ; en abscisses : nombre de pores fémoraux, nombre de granules dorsaux (7 classes établies de 5 en 5 entre 35 et 70) et longueur museau-cloaque (7 classes établies de 5 en 5 entre 35 et 70 mm).

ACANTHODACTYLUS INORNATUS GRAY

La terra typica d' « *A. s. inornatus* » est curieusement entourée de localités où a été capturé, par différents chercheurs, *A. s. audouini* ; d'autre part ces deux formes cohabitent, selon ZAVATTARI, en Cyrénaïque, et d'après BOULENGER dans le Sud tunisien ; enfin au Maroc nous avons trouvé « *inornatus* » dans des localités pas très éloignées de celle de notre « *audouini* ». Là encore une telle sympatrie nous paraît imposer une distinction spécifique entre ces deux formes. Il ne saurait non plus être question de rapprocher les « *inornatus* » d'*A. longipes* d'une part parce qu'ils cohabitent avec cette espèce dans le Sahara algérien et pratiquement aussi au Maroc, et d'autre part parce que *A. longipes* est morphologiquement très distinct, nous l'avons déjà dit, des autres acanthodactyles qui jusqu'ici étaient rangés dans l'espèce *A. scutellatus*. Il nous paraît donc logique de donner à cette « forme *inornatus* » rang d'espèce.

Les *Acanthodactylus inornatus* (cf. Tab. II, 11, 15 et 16) sont des formes de petite taille et à nombre peu élevé de granules dorsaux ; leur dos est gris roussâtre avec des taches claires et une marbrure de lignes noires discontinues ; chez les femelles cette marbrure étant remplacée par quatre rangées longitudinales de points.

Nos spécimens marocains du coude du Drâ et du Tafilaït possèdent un nombre relativement élevé de granules dorsaux ; mais ce caractère est le seul qui les sépare des individus plus orientaux et encore le coefficient de différence de MAYR, LINSLEY et USINGER appliqué à ce caractère est-il un peu trop faible pour justifier une différence subsppécifique. Les spécimens marocains sont donc peut-être en voie de différenciation infraspécifique mais il est en tous cas trop tôt pour en préjuger.

Les « *A. s. aureus* » représentent à notre avis une forme côtière d'*A. inornatus* ; en effet leurs principaux caractères morphologiques entrent entièrement dans les limites de variations d'*A. inornatus* (cf. tabl. II, 16 ; fig. 3) ; cependant un caractère très constant les sépare nettement de la forme typique de cette espèce : ils n'ont que 4 labiales supérieures entre la rostrale et le niveau du centre de l'œil, alors que les « *inornatus* » continentaux en ont 5 ; de plus si les « *aureus* » sont plus grisâtres que les « *inornatus* » les femelles des deux formes sont assez proches par la disposition de leurs taches sombres dorsales. Ni cette faible différence de pigmentation, ni même la différence beaucoup plus importante, plus nette et plus constante, dans l'écaillure labiale ne nous ont semblé justifier une séparation spécifique de ces deux formes tant celles-ci sont par ailleurs semblables.

Nous reconnaissons donc actuellement dans l'espèce *A. inornatus* les sous-espèces suivantes :

***Acanthodactylus inornatus inornatus* (Gray) (tableau II, 11 et 15)**

1838. *Scapteira inornata* GRAY, p. 281 — Terra typica : Tripoli.
 1845. *Acanthodactylus inornatus*, Gray, p. 38.
 1885. *Acanthodactylus scutellatus* var. *exiguus*, Lataste, p. 493.
 1901. *Acanthodactylus scutellatus* var. *exiguus*, Doumergue, p. 154.
 1918. *Acanthodactylus scutellatus* Var. *inornatus*, Boulenger, p. 155. —
 1921, p. 104.
 1928. *Acanthodactylus scutellatus* (partim), Vinciguerra, p. 340.
 1949. *Acanthodactylus scutellatus*, Lépiney & Németh, p. 232.
 1959. *Acanthodactylus scutellatus inornatus*, Bons, p. 78.
 1960. *Acanthodactylus scutellatus inornatus*, Pasteur & Bons, p. 64.

RÉPARTITION : Cyrénaïque (?) — Nord de la Tripolitaine — Atlas saharien (Algérie et Tunisie) — Hammada sud-marocaines.

***Acanthodactylus inornatus aureus* Günther (tableau II, 16)**

1903. *Acanthodactylus scutellatus aureus* GÜNTHER, Novit. Zool., X, p. 298 — Terra typica : Littoral du Rio de Oro en face de la presqu'île de Villa-Cisneros.
 1909. *Acanthodactylus scutellatus* subsp. *aureus*, Zulueta, p. 355.
 1918. *Acanthodactylus scutellatus* Var. *aureus*, Boulenger, p. 155. — 1921, p. 103.
 1919. *Acanthodactylus scutellatus* subsp. *aureus*, Werner, p. 24.
 1959. *Acanthodactylus scutellatus aureus*, Bons, p. 78.
 1960. *Acanthodactylus scutellatus aureus*, Pasteur & Bons, p. 64.

RÉPARTITION : Côte atlantique de l'oued Souss (Maroc) à Port Etienne (Mauritanie)¹.

ACANTHODACTYLUS DUMERILI MILNE-EDWARDS

Le cas d' « *A. s. dumerili* » nous semble relativement simple ; en effet cette petite forme se distingue très nettement de toutes les autres par la

1. *A. i. aureus* fait partie, avec par exemple *Geckonia chazaliae*, de ces quelques formes que l'on ne trouve jamais à plus de quelques kilomètres de l'océan et qui constituent cette faune côtière endémique de cette partie du littoral atlantique.

faible valeur de toutes les données numériques la concernant (cf. Tab. II, 17; fig. 3) :

- *sa taille* est de loin la plus petite : 44,6 mm en moyenne pour 41 spécimens ! (contre 49,8 mm environ pour *A. l. panousei* qui est la plus petite de toutes les autres formes que nous avons eu à envisager dans cette étude)
- *ses pores fémoraux* sont au nombre de 16 seulement en moyenne ! (contre 20 au minimum chez les autres acanthodactyles qui nous occupent).

« *A. s. dumerili* » ne présente aucune superposition géographique avec l'une quelconque des formes précédentes ; il faut noter que la plupart des localités où il a été capturé sont côtières et que seul ANGEL l'a trouvé loin à l'intérieur des terres ; une importante lacune subsiste cependant du fait de l'absence de données concernant la Mauritanie continentale. Enfin si l'on a trouvé « *dumerili* » à une centaine de kilomètres seulement au sud d'« *aureus* » on ne connaît pas à ce jour de spécimens intermédiaires entre les deux formes.

Pour ces différentes raisons tant morphologiques que géographiques nous estimons qu'il y a lieu de distinguer spécifiquement la forme « *dumerili* ».

***Acanthodactylus dumerili* Milne-Edwards (tableau II, 17)**

1829. *Lacerta Dumerilii* MILNE-EDWARDS, Ann. Sc. Nat., XVI, p. 74 et 85, pl. VI, fig. 3. — Terra typica : Sénégal.
1838. *Meroles Dumerilii*, Gray, p. 282.
1839. *Acanthodactylus Savignyi*, Dum. & Bibr., Erp. Gén., V, p. 273.
1885. *Acanthodactylus scutellatus* var. *Dumerili*, Lataste, p. 493.
1918. *Acanthodactylus scutellatus* Var. *Dumerili*, Boulenger, p. 155. — 1921, p. 105.
1918. *Acanthodactylus senegalensis*, Chabanaud, Bull. Mus., p. 162.
1933. *Acanthodactylus scutellatus Dumerili*, Angel, p. 68.
1938. *Acanthodactylus scutellatus dumerilii*, Angel, p. 486.
1956. *Acanthodactylus scutellatus dumerili*, Grandison, p. 234.

RÉPARTITION : Sénégal — Mauritanie — Coude du Niger.

**

Il nous paraît utile, enfin, de récapituler les principales conclusions auxquelles nous a amené cette étude :

1° CHANGEMENTS DE STATUTS :

- *Acanthodactylus scutellatus longipes* devient *Acanthodactylus longipes longipes*.
- *Acanthodactylus scutellatus inornatus* devient *Acanthodactylus inornatus inornatus*.
- *Acanthodactylus scutellatus aureus* devient *Acanthodactylus inornatus aureus*.
- *Acanthodactylus scutellatus dumerilii* devient *Acanthodactylus dumerili*.

2° DESCRIPTION D'UNE NOUVELLE FORME :

- *Acanthodactylus longipes panousei* ssp. nov.

3° MODIFICATION DE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE :

- L'aire d'*Acanthodactylus scutellatus audouini* est étendue au Fezzan, au Hoggar, au Sahara algérien et à la Hammada du Guir.
- L'aire d'*Acanthodactylus longipes longipes* est étendue au Fezzan et à la Tripolitaine.

*
**

Au terme de cette étude il nous est agréable de remercier :

M^{lle} A. G. C. Grandison du British Museum, M. K. Klemmer du Seckenberg Museum de Francfort qui nous ont obligeamment prêté des spécimens et nos collègues et amis M. Boutière collecteur des spécimens du Hoggar et G. Pasteur qui nous a une fois encore apporté ses précieux conseils.

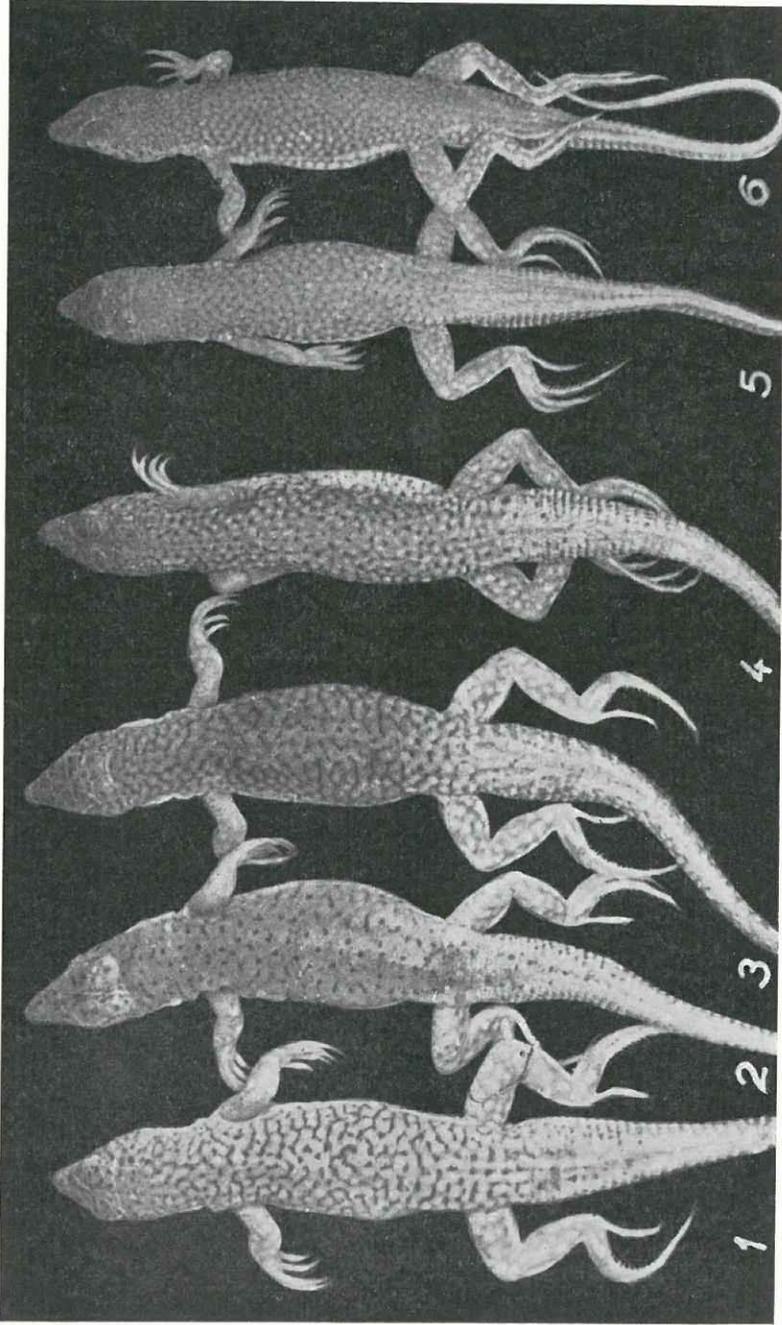
TRAVAUX CONSULTÉS

1898. ANDERSON (J.). — *Acanthodactylus scutellatus*, pp. 161-168, pl. XXII in *Zoology of Egypt*. Vol. IV. *Reptilia and Batrachia*. London.
1923. ANGEL (F.). — Reptiles du Sahara, rapportés par la Mission du Colonel Hovart. *Bull. Mus. nat. hist. nat.*, 29, pp. 205-208.
1933. ANGEL (F.). — Sur quelques Reptiles et Batraciens du Nord du Soudan français. *Ibid.*, 2^e S., V. 1, pp. 68-69.
1938. ANGEL (F.). — Liste des Reptiles de Mauritanie recueillis par la Mission d'études de la Biologie des Acridiens en 1936 et 1937. *Ibid.*, 2^e S., X (5), pp. 485-487.
1938. ANGEL (F.) & LHOTE (H.). — Reptiles et Amphibiens du Sahara central et du Soudan. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, XXI, pp. 346-384, dépliant.

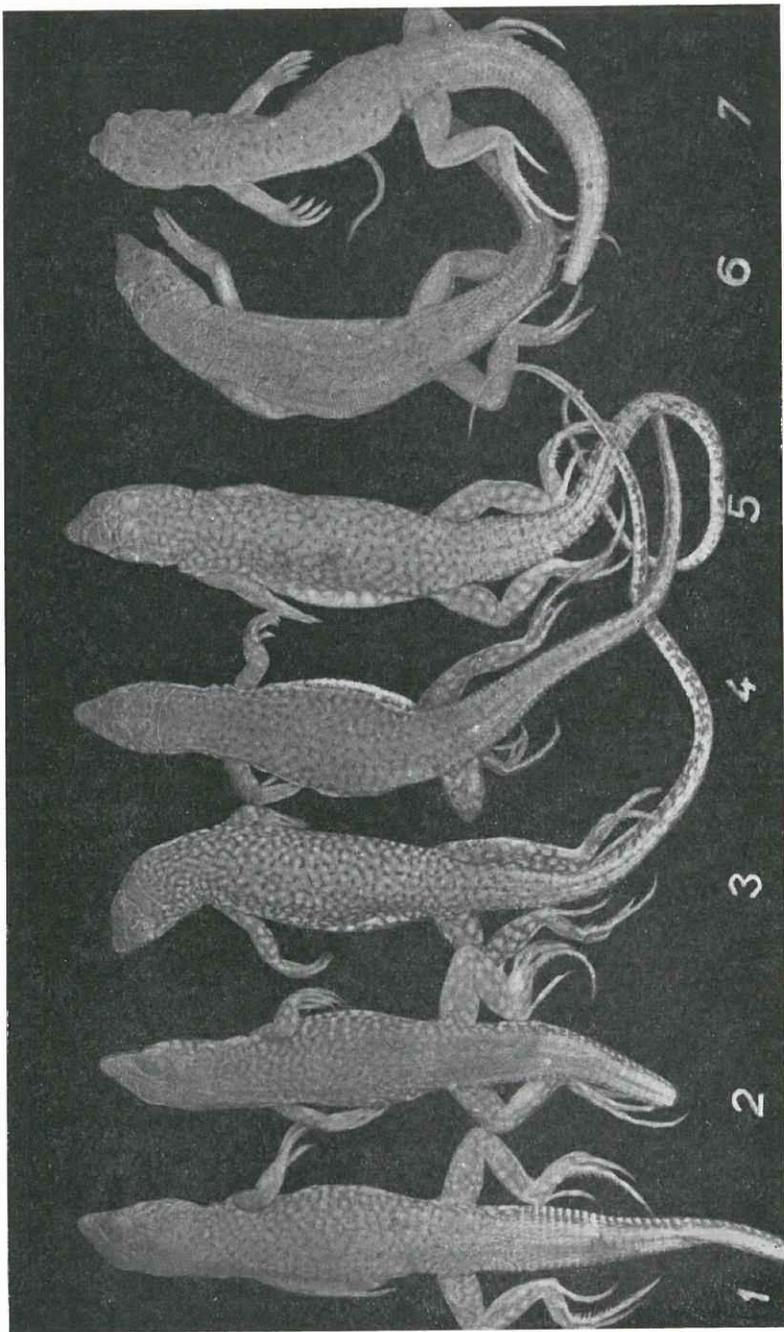
1829. AUDOUIN (J.V.). — *Lacerta scutellata* et *Lacerta Olivieri*, pp. 172 et 174-5, pl. I, in SAVIGNY, *Description de l'Égypte*, Reptiles, Suppl.; Paris.
1914. BARBOUR (Th.). — Notes on some Reptiles from Sinai and Syria. *Proc. New Engl. Zool. Club*, V, pp. 73-92.
1959. BONS (J.). — Les Lacertiliens du Sud-Ouest marocain. *Trav. Inst. scient. chérif., Zool.*, n° 18, 130 p., clés, graph., tabl., 24 fig., 9 pl., 4 cartes.
1960. BONS (J.). — Voir G. PASTEUR.
1962. BONS (J.) & GIROT (B.). — Clé illustrée des Reptiles du Maroc. *Trav. Inst. scient. chérif., Zool.*, n° 26, 62 p., 15 fig.
1891. BOULENGER (G.A.). — Catalogue of the Reptiles and Batrachians of Barbary (Morocco, Algeria, Tunisia). *Trans. Zool. Soc. London*, XIII, 3, 1, pp. 93-164, clés, pl. XIII-XVIII.
1914. BOULENGER (G.A.). — Contributo allo studio della fauna libica. Rettili e Batraci. *Ann. Mus. civ. Stor. nat. Genova*, VI, pp. 79-80.
1918. BOULENGER (G.A.). — Sur les Lézards du genre *Acanthodactylus* Wieg. *Bull. Soc. zool. France*, XLIII, pp. 143-155, clés.
1921. BOULENGER (G.A.). — *Acanthodactylus scutellatus*, pp. 97-111 in *Monograph of the Lacertidae*, II, London.
1901. DOUMERGUE (F.). — Essai sur la faune erpétologique de l'Oranie. Fouque, Oran. 404 p., clés, tabl., 217 fig. (27 pl.). Extrait du *Bull. Soc. Géogr. Archéol. Oran*, XIX-XXI (1899-1900).
1962. EISELT (J.). — Ergebnisse der zoologischen Nubien-Expedition 1962. Teil II. Amphibien und Reptilien. *Ann. Naturhistor. Mus. Wien*, 65, pp. 281-296.
1933. FLOWER (S.S.). — Notes on the Recent Reptiles and Amphibians of Egypt, with a List of the Species recorded from that Kingdom. *Proc. Zool. Soc. London*, 3, pp. 735-851, tabl., 1 carte.
1962. GIROT (B.). — Voir J. BONS.
1956. GRANDISON (A.G.C.). — On a collection of lizards from West Africa. *Bull. I.F.A.N.*, XXXVIII, A, 1, pp. 224-245, 4 fig. tabl. 2 cartes.
1838. GRAY (J.E.). — Catalogue of the Slender-tongued Saurians with description of many new Genera and Species. *Ann. Nat. Hist.*, I, *Scap-teira inornata* p. 281 et *Meroles Dumerillii* p. 282.
1845. GRAY (J.E.). — Catalogue of the specimens of Lizards in the Collections of the British Museum, with the characters of all the Species. 12, *Acanthodactylus inornatus* p. 38.
1951. HAAS (G.). — On the present state of our knowledge of the herpetofauna of Palestine. *Bull. Res. Counc. Israel*, 1, 3, pp. 67-95.
1957. HAAS (G.). — Some Amphibians and Reptiles from Arabia. *Proc. Calif. Acad. Sc.*, 4^e S, XXIX, 3, pp. 47-86, 12 fig.

1881. LATASTE (F.). — Liste des vertébrés recueillis par M. le Dr André pendant l'expédition des Chotts et déterminés par M. F. Lataste. *Arch. Mus. scient.*, VII, 3^e S, pp. 398-400.
1885. LATASTE (F.). — Les Acanthodactyles de Barbarie et les autres espèces du genre. *Ann. Mus. civ. Stor. nat. Genova*, II (XXII), pp. 476-516.
1949. LÉPINEY (J. de) & NÉMETH (F.). — Notes de zoologie marocaine. *Bull. Soc. Sc. nat. Maroc*, XXV-XXVII (1945-47), pp. 227-233.
1938. LHOTE (H.). — Voir F. ANGEL.
1936. LOVERIDGE (A.). — African Reptiles and Amphibians in Field Museum of Natural History. *Field Mus. Nat. Hist. Zool. Ser.*, XXII, 1, 111 p.
1956. MARX (H.). — Voir K.P. SCHMIDT.
1957. MARX (H.). — Voir K.P. SCHMIDT.
1949. NÉMETH (F.). — Voir J. DE LÉPINEY.
1931. PARKER (H.W.). — Some Reptiles and Amphibians from S.E. Arabia. *Ann. Mag. Nat. Hist.*, sér. 10, 8, pp. 514-522.
1960. PASTEUR (G.) & BONS (J.). — Catalogue des Reptiles actuels du Maroc. *Trav. Inst. scient. chérif.*, Zool. n^o 21, 134 p., 4 fig., 3 pl.
1956. SCHMIDT (K.P.) & MARX (H.). — The Herpetology of Sinai. *Fieldiana Zool.*, 39, 4, pp. 21-40, clé, 6 fig. et carte.
1957. SCHMIDT (K.P.) & MARX (H.). — Results of the Namru-3 Southeastern Egypt Expedition, 1954. 2. Reptiles and Amphibians. *Bull. Zool. Soc. Egypt*, 13 (1955-56), pp. 16-27, 1 pl.
1946. SCORTECCI (G.). — Tentativo di analisi biologica condotto sulla specie *Acanthodactylus scutellatus* Audouin. *Riv. Biol. colon.*, VII, pp. 5-15.
1928. VINCIGUERRA (D.). — Risultati zoologici della Missione inviata della R. Società Geografica Italiana per l'esplorazione dell'oasi di Giarabub (1926-1927). Rettili, Batraci e Pesci. *Ann. Mus. civ. Stor. nat. G. Doria*, LII, pp. 324-345.
1931. VINCIGUERRA (D.). — Spedizione scientifica all'oasi di Cufra. Rettili. *ibid.*, LV, pp. 248-258, tabl.
1930. WITTE (G.F.). — Mission Saharienne Augiéras-Draper, 1927-1928. Reptiles et Batraciens. *Bull. Mus. nat. hist. nat.*, 2^e S, II, 6, pp. 614-618, 1 fig.
1930. ZAVATTARI (E.). — Erpetologia della Cirenaica. *Arch. Zool. Ital. Torino*, XIV, pp. 253-287.

Faculté des Sciences de Rabat.
Laboratoires de Biologie générale
et de Zoologie.



1, 2, 3, *Acanthodactylus scutellatus audouini* (Ouallen, BOUTIÈRE coll.). 4, *Acanthodactylus scutellatus audouini* (Erg Chebbi). 5, 6, *Acanthodactylus longipes panousei* (Erg Chebbi).



1, 2 *Acanthodactylus longipes panousei* (Erg Chebbi). 3, 4, 5, *Acanthodactylus inornatus inornatus* (Coude du Dra) ;
6, 7, *Acanthodactylus inornatus aureus* (Sidi-Moussa, W de Tiznite).

SOMMAIRE

KOCHER (L.). — Maurice ANTOINE et son œuvre entomologique ..	221
SOUVILLE (G.). — Maurice ANTOINE, préhistorien	224
KOCHER (L.). — Bibliographie entomologique de M. ANTOINE	226
SOUVILLE (G.). — Bibliographie des travaux de Préhistoire de M. ANTOINE	230
ROUSSELLE (M ^{me} L.). — Observations sur les caractères du genre <i>Flabellothyris</i> Desl. (Brachiopode, Zeilleriidae)	235
ENNOUCHI (E.). — Origines du Néanderthalien d'Irhoud	247
GANTÈS (M ^{lle} H.). — Recherches sur quelques larves de <i>Glossodori-</i> <i>didae</i> (Mollusques Opisthobranches)	267
DENIS (J.). — Notes sur les Erigonides. XXIV. Les <i>Pelecopsis</i> nord- africaines	279
DENIS (J.). — Rectification synonymique. <i>Dysdera flagellifera</i> J.D. = <i>D. littoralis</i> nom. nov.	292
COBOS (A.). — Una nueva especie de <i>Anthaxia</i> Eschs. (Col. <i>Bupres-</i> <i>tidae</i>) de Marruecos	293
KOCHER (L.). — Contribution à l'étude du genre <i>Diplocyrtus</i> Quedf. (Col. Tenebr.)	301
× BONS (J.) et GIROT (B.). — Révision de l'espèce <i>Acanthodactylus</i> <i>scutellatus</i> (Lacertidé-Saurien)	311
Bibliographie scientifique marocaine	335
Table des matières	343

C
E
4

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
NATURELLES ET PHYSIQUES
DU MAROC

TOME 42

4° TRIMESTRE 1962

RABAT 1962